

Quelle distance est la bonne? Le CCN annonce la parution d'une nouvelle norme nationale sur l'entreposage et la fabrication des explosifs

2015-05-04



Le Conseil canadien des normes (CCN) et le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) ont annoncé aujourd'hui la publication d'une nouvelle Norme nationale du Canada (NNC) qui aidera l'industrie des explosifs à maîtriser les risques pour le grand public, les travailleurs, les infrastructures et les opérations d'entreposage et de fabrication d'explosifs. Cette nouvelle NNC, la norme CAN/BNQ 2910-510 *Explosifs – Distances par rapport à la quantité d'explosifs*, servira de guide à toutes les parties intéressées qui participent à la planification des sites d'entreposage et de fabrication d'explosifs.

Explosifs – Distances par rapport à la quantité d'explosifs établit les distances minimales de séparation entre des sites potentiels d'explosion et des sites exposés. La norme s'applique à tous les endroits où sont entreposés ou fabriqués des explosifs qui sont susceptibles de provoquer, en cas d'explosion, un souffle qui pourrait déclencher d'autres explosions et s'accompagner d'une projection de fragments ou de débris, ou causer un incendie. Le but est de réduire au minimum les risques pour la vie des personnes et pour les biens.

Cette NNC met en évidence le rôle de chef de file joué par le CCN dans la protection de la population canadienne et dans la fabrication et l'entreposage sécuritaires des explosifs. C'est l'une de deux NNC que le BNQ a entrepris d'élaborer en mars 2013 pour l'industrie des explosifs. La deuxième, *Explosifs – Dépôts d'explosifs industriels*, est censée paraître à l'automne 2015. Les deux normes appuieront les efforts en cours à Ressources naturelles Canada (RNCan) pour moderniser le *Règlement sur les explosifs*.

Il est possible de [consulter la nouvelle norme sans frais](#).

En bref

- L'élaboration de la norme a été rendue possible grâce au soutien financier provenant du Plan d'action économique du Canada.
- La norme CAN/BNQ 2910-510 regroupe dans un document toutes les exigences relatives aux distances de séparation applicables aux explosifs et incorpore les nouvelles connaissances au regard des exigences techniques.
- La nouvelle NNC remplace les *Principes de distance de sécurité – Manuel de l'utilisateur* de RNCan [mentionnés dans le *Règlement sur les explosifs* (C.R.C., ch. 599)], un référentiel utilisé pour la délivrance de licences et de certificats en vertu de la *Loi sur les explosifs*.
- La Direction de la sécurité et de la sûreté des explosifs (DSSE) de RNCan est chargée d'appliquer la *Loi sur les explosifs* et le règlement afférent et de faire avancer la technologie

en matière de sécurité et de sûreté des explosifs. Son principal objectif est de veiller à la sécurité et à la sûreté du public et de tous les travailleurs de l'industrie des explosifs, partout au Canada.

Citations

« La NNC démontre la volonté du CCN de fournir des solutions de normalisation aux secteurs public et privé canadiens et de diriger la modernisation des normes mentionnées dans la réglementation. Grâce à notre collaboration avec le réseau de normalisation, cette norme est à présent en phase avec les pratiques courantes et les innovations de l'industrie des explosifs, et la protection de la population canadienne continue d'être assurée. »

- John Walter, directeur général du CCN

« Le BNQ est fier d'avoir orchestré, avec la collaboration étroite du comité de normalisation, l'élaboration de cette nouvelle norme qui, en établissant des distances minimales de séparation entre les différents sites, vise à améliorer la sécurité du milieu. »

- Jean Rousseau, ing., directeur principal du BNQ

En savoir plus

- [Télécharger la norme CAN/BNQ 2910-510 Explosifs – Distances par rapport à la quantité d'explosifs](#)
- [Modernisation en cours par RNCAN du Règlement sur les explosifs](#)

À propos du BNQ

Relevant du Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ), le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) est l'organisme central de normalisation, de certification et de diffusion d'information sur les normes depuis plus de 50 ans. Le BNQ élabore des référentiels, des outils et des services conçus pour appuyer les entreprises, les secteurs industriel et social et les organismes de réglementation. Pour en savoir davantage sur le BNQ, consultez le site www.bnq.qc.ca.

À propos du Conseil canadien des normes

Le CCN est une société d'État qui fait partie du portefeuille d'Industrie Canada. Dans le but d'améliorer la compétitivité économique du Canada et le bien-être collectif de la population canadienne, le CCN dirige et facilite l'élaboration et l'utilisation des normes nationales et internationales et offre des services d'accréditation.

Relations avec les médias

Christine LaRocque
Gestionnaire, Communications
Conseil canadien des normes
+1 613 238 3222, poste 462
christine.larocque@scc.ca

Carole Roch
Conseillère en communications
Bureau de normalisation du Québec
+1 514 946 0226
carole.roch@bnq.qc.ca